Département Saône et Loire – Canton de la Chapelle de Guinchay

Commune 71520 SAINT PIERRE LE VIEUX

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 Avril 2025

Régulièrement convoqué le 27 mars 2025, le conseil municipal s'est réuni le 2 avril 2025 à 20h00, sous la présidence du maire, Michèle DORIN.

Présents : Alain BAMET, Jean-Charles CLAUDEL, Julie JUGNET, Antoine BELICARD, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Charlène JENLINSKI-TISSIER, Sébastien PRADES, Thierry SERRA.

Absent et excusé : Philippe CACCIABUE

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 26 février 2025 a été approuvé par le Maire et la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Vote comptes de gestion budget communal et budget lotissement 2024
- Vote comptes administratifs budget communal et budget lotissement 2024
- Affectation de résultat 2024 budget communal
- Vote budget communal 2025 et budget lotissement 2025
- Taxes communales 2025 – Etat 1259
- ZAER avis conforme cartographie existante
- Subvention départementale pour le patrimoine
- Questions diverses

1) Vote comptes de gestion budget communal et budget lotissement 2024

Le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 du budget principal et lotissement, a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Mâcon et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs établis par la commune.

2) Vote comptes administratifs budget communal et budget lotissement 2024

Le Maire présente le compte administratif 2024 du budget communal et du budget lotissement.

Budget principal	Résultat reporté 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Transfert ou Intégration de résultats budget Boulangerie	Résultat de clôture 2024
Investissement	83 963,84 €		- 148 778,49 €		- 64 814,65 €
Fonctionnement	333 444,26 €		56 570,19 €	5 302,38 €	395 316,83 €

Budget lotissement	Résultat reporté 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	-27 599.76 €		0 €	-27 599.76 €
Fonctionnement	9 809.69 €		0 €	9 809.69 €

Comme nous pouvons le constater, le compte administratif du budget principal est en section d'investissement déficitaire. C'est essentiellement lié aux travaux engagés pour la rénovation de la mairie, en attente du versement des subventions accordées. De plus, nous avons un report de résultat en section de fonctionnement de 5 302.38 € à la suite de la clôture du budget boulangerie au 31/12/2023.

Le Maire sort de la salle et le 3ème adjoint procède au vote du compte administratif du budget communal 2024 et du budget lotissement 2024.

Les comptes administratifs budget communal 2024 est approuvé à 0 contre, 0 abstention, 9 pour.
Le compte administratif budget lotissement 2024 est approuvé à 0 contre, 0 abstentions et 9 pour.

3) Affectation de résultat 2024 budget communal

Le Maire propose l'affectation du résultat. Le bilan est positif.

L'affectation de résultat décidée par le conseil Municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparait au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser.

Budget principal
Résultat de l'exercice de fonctionnement 2024
Résultat Antérieur Reporté de fonctionnement (2023)
Résultat de clôture de fonctionnement 2024
Résultat de l'exercice d'investissement 2024
Résultat Antérieur Reporté d'investissement (2023)
Résultat de clôture de l'investissement 2024
Solde des restes à réaliser d'investissement 2024
Besoin de financement en investissement 2024
Décision d'affectation
AFFECTATION : + 395 316,83 €
Affectation en réserve R1068 en investissement (Couverture du besoin de financement)
Report de fonctionnement R002

Il n'y a pas d'affectation de résultat pour le budget lotissement.

Le conseil municipal procède au vote de l'affectation de résultat du budget communal 2024.

L'affectation de résultat du budget communal 2024 est approuvé à 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

4) **Vote budget communal 2025 et budget lotissement 2025**

Le Maire expose le budget communal et le budget lotissement pour l'année 2025. Ces budgets sont soumis au vote du conseil municipal.

Le budget primitif 2025 est arrêté en équilibre comme suit :
Section Fonctionnement : 645 260.10 €
Section Investissement : 546 044.65 €

Le budget Lotissement 2025 est arrêté en sur-équilibre comme suit :

Section fonctionnement :	27 599.76 € (dépenses)
	37 409.45 € (recettes)
Section investissement :	55 199.52 € (dépenses et recettes)

Le budget communal 2025 est approuvé à 0 contre, 0 abstention, 10 pour.
Le budget lotissement 2025 est approuvé à 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

5) Taxes communales 2025 – Etat 1259

Le Maire indique que nous avons reçu l'état 1259. Pour rappel, les taux effectifs en 2024 étaient les suivants :

- TH : 11.79%
- TFB : 35.57%
- TFNB : 51.39%

Le maire propose que les taux 2024 soient reconduits à l'identique pour 2025 sur les taxes foncières bâties et non bâties. Pour la taxe d'habitation, après discussion, le conseil décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation à 15%
Le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale pour 2025 est de 165 248 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

6) ZAER avis conforme cartographie existante

Le Maire informe l'assemblée municipale que nous devons rendre un avis conforme sur la cartographie des zones d'accélération sur notre territoire, avant son arrêt par le référent préfectoral unique.
Le Maire rappelle que les zones d'accélérations ont été définies par délibération du conseil municipal le 15 février 2024 et transmises au référent préfectoral unique à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaire à la transition énergétique, puis au Comité Régional de l'Energie (CRE).
Après l'exposé, le conseil municipal :

- Valide la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de notre commune, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération.
- Valide la transmission de la cartographie de ces zones à Mme la Secrétaire générale de la préfecture, référente préfectoral unique à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Saône-et-Loire en vue de son arrêt définitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

7) Subvention départementale pour le patrimoine

Le Maire informe l'assemblée municipale que nous avons besoin de délibérer pour le dépôt d'un dossier de subvention auprès du département pour l'édifice de La Grotte.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal décide de :

- Déposer un dossier de subvention auprès du département pour un montant de 10 000€ dans le dispositif Développement, promotion, valorisation et attractivité des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

8) Questions diverses

- **Devis pour installation de panneaux photovoltaïques**

Nous avons reçu le devis actualisé le société ALHENA à la suite à nos observations. Nous décidons de fixer une nouvelle rencontre avec Monsieur Petit pour aboutir sur nos réflexions.

- **Chauffage de l'église**

L'entreprise SODEC est venue pour réparer le chauffage, et a réussi à remettre en route. Le deuxième chauffage qui n'avait jamais été mis en route, fonctionne en série avec le premier, provoquant de la fumée qui peut se répandre dans l'église et potentiellement intoxiquer les personnes. Un contrat de maintenance ne sera envisageable qu'après la remise aux normes de l'ensemble du système. La possibilité de garder un seul chauffage est à étudier puisque l'installation fonctionne depuis plusieurs années avec une seule chaudière en fonctionnement. Un devis pour la remise aux normes est demandé à l'entreprise SODEC, la seule ayant accepté d'intervenir (rendez-vous fixé au 04 avril 2025).

- **Maison ex-Chapuy**

Le service des domaines de Lyon a été saisi pour la maison Chapuy. Un bilan de la succession qui peut être long va être effectué et le service reviendra vers la commune pour envisager une solution.

- **Projet éolien**

Une lettre d'information en cours de préparation sera distribuée en même temps que la prochaine gazette. Nous avons reçu des lettres d'habitants concernant ce projet. Les courriers ont été lu avec attention et débattus lors de la séance.

- **Chauffage « Chez Simone »**

A la suite d'une réunion entre l'association et la commission bâtiment, la commission propose à l'ensemble du conseil municipal de prendre en charge l'isolation du toit. De plus, l'association bénéficie d'une subvention qui ne couvrira pas l'ensemble de l'aménagement+ d'une pompe

à chaleur réversible, le conseil valide la proposition de la commission bâtiments visant à prendre en charge le solde du chauffage.

- **Cimetière**

Il a été convenu avec l'entreprise Dupasquier qu'en cas de vente de place qui n'a pas encore été remise en état, suite à la procédure « d'abandon de tombe», l'entreprise effectuera les travaux nécessaires (exhumation, enlèvement des stèles et pierres tombales, nettoyage, creusement...) et calculera un ratio pour la facturation entre l'acheteur et la mairie. Ceci permettra de ne pas intervenir en 2 fois et ainsi de diminuer le coût des travaux pour les 2 parties (famille et commune)

- **Seuil**

A la suite de la réunion publique du 12 mars 2025 avec les représentants, il en ressort que deux solutions sont possibles :

- l'arasement du seuil qui n'aurait pas d'incidence financière pour la commune
- l'entretien du seuil et l'installation d'une passe à poissons en béton ne seront pas pris en charge complètement et la commune aura une obligation de résultats.

- **Point travaux**

- L'escalier pour la mezzanine dans le hangar communal sera posé cette semaine.
- Les travaux du lavoir de la place et le local poubelle sont en cours
- Les panneaux de basket du City stade ont été remplacés.

- **Commission commerce**

Une réunion est prévue le 14 avril 2025 pour préparer l'organisation des marchés d'été.

- **Ouverture de la Poste et de la Mairie le samedi matin**

Nous avons reçu une demande des agents pour avoir la possibilité de ne plus avoir à assurer de permanence le samedi matin dans les deux services (Poste et mairie). Après discussion, le conseil décide de demander les statistiques de fréquentation afin de les étudier avant de se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET

Le Maire,
Michèle DORIN

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-LE-VIEUX
SAONE-ET-LOIRE